



Mise en demeure pour cloture non faite a temps

Par **boson**, le **08/05/2008** à **22:30**

bonjour,
nous sommes en train de faire construire une maison sur un terrain dans le rhone. Lors de l'achat du terrain il etait stipulé qu'une cloture devait etre faite avant le 29 avril 2008. Pour cause de mauvais temps le terrassier n'a pas pu effectuer les fondations a temps. La cloture n'etant pas faite nos voisins nous ont envoyés une mise en demeure. Que devons nous faire en réponse?
Merci pour vos conseils